



Recueil des Actes Administratifs du SYDESL publié le 22 janvier 2021

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 22 janvier 2021

Les documents dont il est fait référence peuvent être consultés :

* *en version papier*

Au secrétariat de Direction du SYDESL
200, bld de la Résistance
71000 MACON

* *sous forme informatique*

Ce recueil est consultable sur le site du SYDESL : Sydesl.fr

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 21 JANVIER 2021

(DATE DE CONVOCATION : 7 JANVIER 2021)

LA DELIBERATION NUMEROTEE CI-DESSOUS CS21-002 A ETE TRANSMISE AU CONTROLE DE LEGALITE EN DATE DU 22 JANVIER 2021 ET AFFICHEE LE 22 JANVIER 2021.

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL	
CS21-002	Virement de crédit

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)
Séance du 21 janvier 2021

Nombre de Membres en exercice : 74
Nombre de Membres présents : 43
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de mandats : 1073
Pour : 991
Abstentions : 0

Virement de crédit

CS21-002

Le 21 du mois de janvier de l'année deux mille vingt et un, le Comité syndical du SYDESL s'est réuni à Mâcon, salle Henri Guillemin, à 14 heures, après convocation légale sous la présidence de M. Jean SAINSON, Président.

Etaient présents : MM. BAJAU – THEBAULT – CHAPUIS – MENNELLA – PERRAUD – LE CLOIREC – HES – BUOT – CHASSERY – KRZYWONOS – PLET – PICARD – SALCE – VIRELY – MARTIN – LANNI – PATRU – FIERIMONTE – CHAILLET – PINARD – VOGEL – TARDY – VIEUX – MAITRE – CARON – MME. BERNARD – MM. MAYA – CORNIER – SOUFFLOT – POIZEAU – DEYNOUX – BERTHIER – LAROCLETTE – SAINSON – CHARLEUX – POPILE – DESSOLIN – AVENAS – FREMYET

Participaient en visioconférence : MM. POUCHELET – CHAUVET – LANCIAU – VERJEUX – JOYET – GIRARDEAU – FRIZOT – Mme. DEGRANGE – SARANDAO – ANDRE.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. GUILLEMAUT	pouvoir à	M CHASSERY	M. FRIZOT	Pouvoir à	M. SALCE
M. VERJUX	pouvoir à	M. SAINSON	M. DURAND	Pouvoir à	M. SALCE
M. LANCIAU	pouvoir à	M. VIRELY	M. PERRUCAUD	Pouvoir à	M. VERCHERE
M. MARECHAL	pouvoir à	M. REYNAUD	M. LACHEZE	Pouvoir à	M. VERCHERE
M. CHAVIGNON	pouvoir à	M. LE CLOIREC	M. GELIN	Pouvoir à	M. VIRELY
M. GIRARDEAU	Pouvoir à	M. SAINSON	M. POUCHELET	Pouvoir à	M. POIZEAU
Mme MAUNY	Pouvoir à	M. POIZEAU			

Etaient absents dont excusés : - MME. PLATRET – DUMAINE – PERCHE – FEVRE – BERTHET – GENET – Mme. GONCALVES – CLERC – PISSELOUP – DAUGE – RIBOULIN – BORDAT – SPARTA – RENAUD – RAGOT – BURTIN – BERGMANN

Assistaient : Mme SEVESTRE - MM. DEVALLOIR – JACCON - DÉGROLARD – DE MONREDON – OVISTE
Mme FITON CHAVALLE

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il est procédé conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité ; M. REYNAUD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Comité syndical a été convoqué le 15 janvier 2021.

Le compte rendu de cette séance sera affiché au plus tard le 10 février 2021.

Virement de crédit

Le Président expose qu'en application des articles L2322-1 et L2322-2 du Code Général des collectivités locales, au budget 2020 du Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire, une prévision de dépense de 100 000 € est inscrite au chapitre 020 dépenses imprévues d'investissement.

Il a été nécessaire de diminuer ce chapitre 020 de 90 000 € par virement de crédit et d'augmenter les crédits budgétaires du chapitre 20 de cette somme de 90 000 € afin de pouvoir procéder au mandatement de factures d'études listées en annexe.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte des mouvements de dépenses et recettes ci-après :

- SECTION D'INVESTISSEMENT :
DEPENSES :

<u>Chapitre 020</u> : Dépenses imprévues	- 90 000 €
<u>Chapitre 20</u> : Immobilisations incorporelles	90 000 €

L'équilibre du budget de l'année 2020 se présente donc comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 23 219 553 €
Recettes : 23 219 553 €

Investissement

Dépenses : 40 849 198 €
Recettes : 40 849 198 €

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE POUR AVOIR ÉTÉ
REÇU À LA PRÉFECTURE LE 22 JAN 2021
ET PUBLIÉ, AFFICHÉ OU NOTIFIÉ LE
LE PRÉSIDENT,

Fait en séance les jours, mois et an que dessus,

Le Président,


Jean SAINSON